

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/04/2025

Reçu en préfecture le 21/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-28_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry), <i>Tonnerre</i> : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 46 - Absents : 9 - Pouvoirs : 20 - Votants : 66	Absents excusés : <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique. Absents non excusés : <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, Secrétaire de séance : M. DELPRAT Eric Date de convocation : Vendredi 21 mars 2025
Délibération n° 28-2025	

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le président expose au conseil communautaire que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que des emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public, lesquels sont régis par le décret n°88-145 du 15 février 1945. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal – Indemnité de vacation des musiciens en renfort d'orchestre à compter du 1^{er} mai 2025

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement intercommunal, il est proposé d'autoriser le recrutement de musicien en renfort d'orchestre en recourant à la vacation à compter du 1^{er} mai 2025.

Monsieur le Président propose pour répondre aux besoins du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement intercommunal dans le cadre des orchestres, d'autoriser le recrutement de musicien en renfort d'orchestre en recourant à la vacation à compter du 1^{er} mai 2025 et de fixer l'indemnité forfaitairement à 100 € net par intervention.

Il ajoute qu'à cette prestation ne pourra s'ajouter le défrayement des frais de déplacement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Monsieur le Président, à recruter des vacataires pour participer au renfort d'orchestre au sein du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement intercommunal de la CCLTB ;

FIXE l'indemnité forfaitaire de ces vacataires à 100 € net par intervention et qu'aucun frais de déplacement ne sera défrayé ;

INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget- chapitre 012

Fait et délibéré, les jour, mois et an
suscits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).